

COLLOQUE SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'AVIATION

(Montréal, 9 – 11 avril 2001)

NOTE D'INFORMATION GÉNÉRALE

BRUIT DES AÉRONEFS — FAITS SURVENUS DEPUIS CAEP/5

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

La présente note d'information générale résume la suite donnée par le Conseil aux recommandations de la réunion CAEP/5 ainsi que les travaux préparatoires du Conseil en vue de la tenue de la session de l'Assemblée en septembre/octobre 2001.

1. SUITE DONNÉE PAR LE CONSEIL AUX RECOMMANDATIONS DE CAEP/5

1.1 Le 9 mars 2001, le Conseil de l'OACI a examiné le rapport CAEP/5 à la lumière des observations communiquées par la Commission de navigation aérienne et par le Comité du transport aérien.

1.2 Trois des recommandations de CAEP/5 contiennent des propositions d'amendement de l'Annexe 16 — *Protection de l'environnement*, Volume I — *Bruit des aéronefs*, dont les principaux aspects sont les suivants:

- a) addition d'un Chapitre 4 contenant des normes acoustiques renforcées pour les avions à turboréacteurs et les avions à hélices lourds;
- b) renforcement des normes acoustiques pour les hélicoptères;
- c) inclusion de nouvelles dispositions relatives à la recertification.

Le Conseil est convenu de traiter les modifications qu'il est proposé d'apporter à l'Annexe 16 de façon qu'elles soient adoptées en 2001 et deviennent applicables en 2002.

1.3 Une des recommandations de CAEP/5 concerne un amendement aux *Procédures pour les services de navigation aérienne — Exploitation des aéronefs*, Volume I — Procédures de vol, compte tenu des procédures révisées d'atténuation du bruit au décollage. Le Conseil est convenu que les modifications qu'il est proposé d'apporter aux PANS-OPS soient traitées de façon qu'elles puissent être incorporées dans l'Amendement n° 12 du document et deviennent applicables en novembre 2001.

1.4 Une lettre contenant les propositions d'amendement de l'Annexe 16, Volume I et des PANS-OPS, Volume I, ainsi que les résultats de leur examen par la Commission de navigation aérienne et par le Conseil, a été envoyée aux États et aux organisations internationales le 19 mars 2001 (AN 1/61-01/37)¹. Comme le Conseil doit examiner les amendements en question au cours de sa prochaine session (juin 2001), les observations doivent parvenir à Montréal au plus tard le 4 juin 2001.

1.5 Le Conseil a également approuvé d'autres recommandations de CAEP/5 relatives au bruit, y compris la publication sur le site Web de l'OACI du *Manuel technique des procédures de certification acoustique des aéronefs* (Doc 9501) et la publication prompte de la version révisée du *Manuel de planification d'aéroport* (Doc 9184), 2^e Partie — *Utilisation des terrains et réglementation de l'environnement*.

1.6 Le Conseil a en outre approuvé le nouveau programme des travaux du Groupe CAEP proposé par la réunion CAEP/5 et les groupes de travail CAEP ont commencé à planifier leurs activités en conséquence.

2. PRÉPARATIFS EN VUE DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Au cours de sa prochaine session en juin, en plus de traiter les amendements proposés à l'Annexe 16 et aux PANS-OPS, le Conseil préparera des rapports pour la session de l'Assemblée de septembre/octobre et se fondera pour cela sur les résultats de la réunion CAEP/5, ainsi que du présent colloque et, s'il y a lieu, sur tout fait pertinent qui pourrait survenir dans le contexte du différend au sujet duquel l'article 84 a été invoqué.

2.2 Plus particulièrement, le Conseil doit proposer à l'Assemblée un libellé révisé de la Résolution A32-8 de l'Assemblée — *Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement*. À cet égard, le Conseil devrait examiner la question de savoir si la nouvelle résolution devrait tenir compte des restrictions d'exploitation concernant les aéronefs du Chapitre 3 et, dans l'affirmative, comment ceci pourrait être fait d'une façon acceptable par tous les États contractants.

– FIN –

¹ Disponible sur demande et en version électronique sur le site Web de l'OACI (www.icao.int/icaonet)